



# Pourquoi effectuer une surveillance des marques ?



- L'INPI ne vérifie pas la disponibilité d'une marque lors de son dépôt : des marques conflictuelles peuvent donc être enregistrées sans que vous en soyez informé !
- il existe une procédure d'opposition, moins onéreuse qu'une action judiciaire qui doit être mise en œuvre dans un délai très court à compter de la publication de la demande de marque litigieuse.
- la tolérance de marques approchantes peut compromettre une future action en contrefaçon.
- la surveillance constitue un excellent moyen d'observation de l'environnement concurrentiel et de veille marketing.

## N'hésitez pas à nous contacter

Pour de plus amples informations concernant la surveillance des marques et nos tarifs pour cette prestation, n'hésitez pas à nous contacter.

## CONTACT

### Paris

31-33 rue de la Baume  
75008 PARIS  
Tél : +33 1 45 26 36 90

### Lyon

12 rue Boileau  
69006 LYON  
Tél : +33 4 72 69 84 30

### Marseille

2 rue de Beausset  
13001 MARSEILLE  
Tél : +33 4 65 38 19 66

### Grenoble

20 rue Durand Savoyat  
38000 GRENOBLE  
Tél : +33 4 56 24 03 94

### Bordeaux

137 cours Victor Hugo  
33000 BORDEAUX  
Tél : +33 5 24 73 74 66

### Rennes

Immeuble des 3 Soleils,  
20 rue d'Isly,  
35000 RENNES  
Tél : +33 2 21 07 04 29

### Saint-Étienne

Espace Fauriel, 35 rue  
des frères Ponchardier  
42100 SAINT-ETIENNE  
Tél : +33 4 77 32 21 05

### Lausanne

Suisse  
Voie du Chariot 3  
CH-1003 LAUSANNE  
Tél : +41 21 560 55 98

### Genève

Suisse  
Rue du Commerce 4  
CH-1204 GENÈVE  
Tél : +41 22 819 18 43

### Munich

Allemagne  
Leopoldstrasse 244  
DE-80807 MUNICH  
Tél : +49 89 208 03 94 04